

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/06/2008  
Publication : 13/06/2008



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation,  
Chantal MEYER  
Directeur de la Coordination et  
du Service Administratif de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-7-1-6

Séance du vendredi 6 juin 2008

### **Parrainage d'un concert au 20ème Festival International de Musique de Colmar par le Conseil Général - Acquisition de billets**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

-DECIDE l'acquisition pour un montant de 2 500 € de 62 billets d'entrée au concert du 13 juillet parrainé par le Conseil Général, à 21 heures, dans le cadre du Festival International de Musique de Colmar.

-DECIDE de les offrir aux lauréats du concours organisé, à l'occasion de cette manifestation culturelle, via le magazine d'information départemental « Haut-Rhin Magazine » à raison de deux billets par canton.

-PREVOIT un crédit de 2500 €, à cet effet, sur le chapitre 67- nature 6713 « Charges exceptionnelles -Dots et prix» fonction 311- enveloppe 86 329, financé par un prélèvement d'un montant identique sur le chapitre 011- nature 6232 « Fêtes et cérémonies » fonction 021 -enveloppe 517.

-DECIDE de la régularisation budgétaire et comptable de ce virement à l'occasion du vote de la Décision Budgétaire Modificative n°1.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER